

Communiqué du Maire de la Ville de Veauche, Gérard Dubois

Préavis de grève des agents municipaux à partir du 11 décembre 2023.

Un préavis de grève a été déposé pour la période du 11 décembre 2023 au 11 janvier 2024 par les organisations syndicales.

Le Maire souhaite faire part de ses préoccupations et rappeler son engagement envers la Ville.

Il tient en premier lieu à exprimer sa compréhension envers les interrogations des agents municipaux et reconnaît le rôle essentiel qu'ils jouent dans le bon fonctionnement de la Ville.

« Les agents municipaux sont des maillons essentiels dans le fonctionnement de notre Ville, et je respecte leur droit à faire entendre leur voix à travers ce moyen de protestation. En tant que Maire, je travaille en collaboration avec les représentants syndicaux pour résoudre ces problèmes de manière équitable et durable dans un contexte tendu en particulier concernant nos marges de manoeuvres budgétaires », déclare Gérard Dubois.

Il souligne l'importance d'un dialogue ouvert et constructif dans la recherche de solutions mutuellement bénéfiques et rappelle que s'agissant de la question de la rémunération, un travail a été mené depuis juillet 2022. A l'issue de plusieurs mois de travail et d'étapes de mise en œuvre, ces mesures ont été présentées au CST du 21 septembre dernier. Elles y ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Cette refonte, a également fait l'objet d'un vote des élus lors du conseil municipal du 26 septembre 2023, et a été adoptée, également, à l'unanimité. En 2023, la Municipalité s'est fixée comme objectif de valoriser les catégories C et une réflexion pour augmenter les salaires via la revoiture du régime indemnitaire a donc été engagée. Cette refonte du régime indemnitaire représente un montant de 32 000 euros (brut) annuel à prendre en charge par la Ville.

Outre cette volonté de la Municipalité de revaloriser le régime indemnitaire s'ajoutent des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat depuis le premier juillet 2022.

Tout d'abord 3,5 % d'augmentation du point d'indice, pour toutes les catégories auxquels s'ajoute le décret du 28 juin 2023 qui revalorise le point d'indice de 1,5 % supplémentaires. Cette revalorisation s'applique à tous les agents publics, fonctionnaires comme contractuels.

Ces revalorisations successives ont pour conséquence l'augmentation de la masse salariale de la Ville de 7,71% soit l'équivalent de 365 000 euros supplémentaires par an à prendre en charge pour la collectivité désormais.

Il met également l'accent sur le contexte budgétaire contraint des collectivités territoriales et les faibles marges de manoeuvres financières dont dispose la Ville de Veauche qui devra faire des efforts drastiques, notamment pour le budget 2024.

La municipalité entend maintenir les services essentiels pendant cette période et minimiser les perturbations pour les habitants. Le Maire en appelle à la compréhension des veauchois et des usagers impactés pendant cette période. La Ville est ouverte au dialogue et invite les représentants syndicaux à formuler leurs revendications pour trouver des solutions qui répondent aux préoccupations légitimes des agents municipaux tout en préservant la viabilité financière de la municipalité.

Le Maire Gérard Dubois s'engage à informer régulièrement des développements de cette situation et à travailler de manière transparente.